

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0608**

commune (s) :

objet : Interventions sur le patrimoine vert de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0608**

objet : **Interventions sur le patrimoine vert de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Les présents marchés à bons de commande portent sur les interventions sur le patrimoine vert de la Métropole de Lyon.

Il s'agit de toutes les prestations nécessaires à l'entretien des espaces verts des terrains privés communautaires et des différents sites situés sur le territoire de la Métropole, qu'ils soient végétalisés ou minéralisés. Ces interventions comprennent également des plantations, la fourniture de matériaux et végétaux, les travaux de parachèvement et les travaux de confortement. Ces marchés arriveront à échéance le 31 janvier 2016.

Afin de renouveler ces cadres d'achats, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux interventions sur le patrimoine vert de la Métropole.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale. A l'exception du lot n° 5 : centres d'enfouissement technique, en application de l'article 15 du code des marchés publics, ce lot est un marché réservé aux entreprises adaptées ou à des structures équivalentes dont la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

- lot n° 1A : espaces et terrains du secteur est,
- lot n° 1B : espaces et terrains du secteur ouest,
- lot n° 2 : stations d'épuration et stations de relèvement,
- lot n° 3A : bassins de rétention du secteur est,
- lot n° 3B : bassins de rétention du secteur ouest,
- lot n° 4 : déchèteries et usine d'incinération,
- lot n° 5 : centres d'enfouissement technique.

Les lots n° 1 et 3 comportent chacun deux lots géographiques (secteur est et secteur ouest) qui sont 2 lots juridiquement distincts.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché de 4 ans	
		€ HT	€ TTC
1A	espaces et terrains du secteur est	2 400 000	2 880 000
1B	espaces et terrains du secteur ouest	2 400 000	2 880 000
2	stations d'épuration et stations de relèvement	1 000 000	1 200 000
3A	bassins de rétention du secteur est	1 000 000	1 200 000
3B	bassins de rétention du secteur ouest	1 000 000	1 200 000
4	déchèteries et usine d'incinération	600 000	720 000
5	centres d'enfouissement technique	200 000	240 000

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Lors de sa séance du 11 septembre 2015, la commission d'appel d'offres a déclaré la consultation infructueuse pour le lot n° 5 : centres d'enfouissement technique. Ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

La présente décision concerne les lots mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 30 octobre 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises ou des groupements d'entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1A	espaces et terrains du secteur est	Chazal
1B	espaces et terrains du secteur ouest	Chazal
2	stations d'épuration et stations de relèvement	Groupement Tarvel / Green Style / Espaces verts des Monts d'Or
3A	bassins de rétention du secteur est	Groupement Duc et Préneuf / SARL Fayolle Jérôme
3B	bassins de rétention du secteur ouest	Rhône Jardin Service
4	déchèteries et usine d'incinération	Groupement Tarvel / Espaces verts des Monts d'Or / Green Style

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises ou le groupement d'entreprises suivant(e)s :

- lot n° 1A : espaces et terrains du secteur est ; entreprise Chazal pour un montant global maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

- lot n° 1B : espaces et terrains du secteur ouest ; entreprise Chazal pour un montant global maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

- lot n° 2 : stations d'épuration et stations de relèvement ; groupement d'entreprises Tarvel / Green Style/ Espaces verts des Monts d'Or pour un montant global maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

- lot n° 3A : bassins de rétention du secteur est ; groupement d'entreprises Duc et Préneuf / SARL Fayolle Jérôme pour un montant global maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

- lot n° 3B : bassins de rétention du secteur ouest ; entreprise Rhône Jardin Service pour un montant global maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

- lot n° 4 : déchèteries et usine d'incinération ; groupement d'entreprises Tarvel / Espaces verts des Monts d'Or / Green Style pour un montant global maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - Les dépenses totales en résultant seront imputées sur les crédits à inscrire - exercices 2016 et suivants - aux budgets, comptes, fonctions et opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.